



Islande : Préparation

Quand partir : l'activité touristique de l'île se met en veille dès le mois de septembre, il est donc conseillé d'aller en Islande pendant les mois d'été. Si vous voulez observer le phénomène du soleil de minuit, il faudra aller vers le Nord au mois de juin ; les aurores boréales ne sont, quant à elles, visibles qu'en hiver et par temps clair.

Formalités administratives : un passeport ou une carte d'identité valide suffira pour les ressortissants de l'Union Européenne ainsi que pour les Canadiens, tant que votre séjour est inférieur à 3 mois : l'Islande a ratifié la convention de Schengen en 2001 sur la libre circulation des personnes.

©Andrew Chorney

Argent : le niveau de vie en Islande est élevé et les Islandais sont devenus des pionniers du paiement virtuel. Votre argent liquide, s'il confirmera votre statut de touriste, sera cependant accepté partout. Les cartes internationales Master Card et Visa sont également acceptées dans tous les magasins, y compris pour les petits achats. L'Islande reste l'un des pays les plus chers d'Europe ; la nourriture de base y est en moyenne deux fois plus chère qu'en France. Comptez environ 20 € pour déjeuner au restaurant.

Santé : faites attention au risque d'hypothermie en cas de randonnée. Aucun vaccin n'est obligatoire.

Comment s'y rendre : les vols vers l'Islande, assurés par la compagnie Icelandair, restent chers, de même que les trajets en ferry –depuis le nord du Danemark.

Adresses utiles :

Ambassade d'Islande en France :

8, avenue Kléber - 75116 Paris - Tél: 01.44.17.32.85 - Fax : 01.40.67.99.96

Ambassade française en Islande :

Tungata n° 22 - Reykjavik 101 - Tél: [354] 551 76 21 / 22 - Fax : [354] 562 81 77

Le site du [ministère des affaires étrangères](#), et ses conseils aux voyageurs.